



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs de la représentante suppléante de Maurice au Conseil de sécurité

1. Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 11 juin 2001 par le Ministre des affaires étrangères de Maurice, attestant que Mme Vimla Devi Huree-Agarwal avait été nommée représentante suppléante de Maurice au Conseil de sécurité.
 2. De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
-